



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 septembre 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Septembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Septembre 1998

**Lotissement Champommier - Régularisation alignement - Transfert dans
le Domaine Public ville**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Les voies et espaces du Lotissement Champommier ont été incorporés dans le Domaine Public, cependant la S.A. Immobilière de Champommier reste propriétaire de 5 parcelles cadastrales représentant des alignements et des espaces communs du lotissement.

Il convient de régulariser cette situation en transférant à la Ville de NIORT les parcelles suivantes.

<i>Section</i>	<i>n°</i>	<i>surface</i>	
<i>CY</i>	<i>197</i>	<i>388 m²</i>	<i>lot n° 106 - Parking commun</i>
<i>CY</i>	<i>238</i>	<i>139 m²</i>	<i>Alignement rue Henri Poincaré</i>
<i>CY</i>	<i>237</i>	<i>147 m²</i>	<i>Alignement rue Henri Poincaré</i>
<i>CY</i>	<i>201</i>	<i>180 m²</i>	<i>Lot n° 110 Alignement rue Henri Poincaré</i>
<i>CY</i>	<i>121</i>	<i>172 m²</i>	<i>Lot n° 30 Espace vert</i>

qui seront cédées gratuitement à la Ville de NIORT en vue de leur incorporation dans le Domaine Public Communal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'opération décrite ci-dessus ;

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir, tous les frais relatifs à cette cession seront supportés par la Ville de NIORT au chapitre 906-641 - article 2112 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON